



Communiqué de presse

NEGOCIATIONS COMMERCIALES : LA FCD APPELLE LES INDUSTRIELS A CESSER LEUR CAMPAGNE DE DESINFORMATION

La Fédération du Commerce et de la Distribution a pris connaissance avec consternation du communiqué conjoint des organisations représentant les industries agroalimentaires et de la FNSEA. Elle condamne cette pratique annuelle des déclarations péremptoires et orchestrées, fondées sur une désinformation systématique.

La réalité des faits est la suivante :

1. Les négociations annuelles se terminent le 1^{er} mars, soit dans un mois. Vouloir en tirer un bilan à date n'a aucune signification.
2. Ces négociations concernent les seuls produits transformés, soit la moitié des produits vendus dans nos magasins. En sont exclus les produits bruts et les produits sous marque de distributeur. Les producteurs agricoles ne participent donc pas directement à ces discussions. Un des objets de la future loi alimentation est justement de remédier à cette situation, en inversant le mode de négociation.
3. La demande de hausse moyenne des tarifs des produits de grande consommation, qui nous a été adressée, atteint environ +5%. Ceci n'est acceptable ni pour les consommateurs, ni pour l'économie française.
4. L'analyse de ces hausses par l'observatoire FCD des négociations commerciales montre que de nombreux grands industriels ont cherché à profiter de l'effet d'aubaine des EGA pour augmenter massivement leurs marges, sans aucune justification en matière d'évolution des cours de matières premières. C'est sur ces hausses injustifiées que se concentrent l'essentiel des discussions en cours.
5. Les demandes qui nous ont été adressées ne respectent pas, pour une partie d'entre elles, les contraintes légales. Plusieurs industriels laitiers refusent ainsi toujours d'appliquer la loi Sapin 2 en indiquant le prix qu'ils entendent reverser aux éleveurs sous contrat. Ce refus de transparence, comme d'indication de clause de revoyure, est inacceptable. Nous demandons à l'État d'opérer les contrôles nécessaires et d'appliquer les sanctions prévues par les textes.
6. Continuer à parler de déflation n'a aucun sens, alors que toutes les données officielles montrent que le prix de tous les produits alimentaires, y compris ceux des grandes marques, ont recommencé à augmenter depuis six mois, après plusieurs années de baisse.

7. Malgré un contexte tendu, en raison de ces hausses injustifiées, plus d'accords ont été signés, à date, qu'en 2017, notamment avec les PME. C'est la traduction directe de notre volonté de trouver des accords gagnants pour toute la filière, même si la nouvelle loi ne s'appliquera en pratique que dans un an.
8. Enfin, les soi-disant témoignages anonymes, organisés par les organisations d'industriels, pour dénoncer les méthodes de négociations, ne correspondent à aucune réalité globale. Toutes les enseignes ont, au contraire, déployé des moyens importants d'information et de formation, pour bien faire prendre en compte par leurs acheteurs, la charte qu'elles ont signé avec l'État, en décembre 2017.

La FCD et ses enseignes rappellent, de manière solennelle :

- Qu'elles entendent respecter leur signature de la charte pour une équitable répartition de la valeur, dans le respect des lois en vigueur
- Que leur priorité absolue est de permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur métier, et non une nouvelle hausse des marges de grands industriels, déjà en forte croissance depuis un an
- Qu'en conséquence, elles veilleront, dans la suite des négociations, à privilégier les hausses correspondant à une véritable amélioration du revenu versé aux agriculteurs, à une hausse constatée des matières premières agricoles
- Qu'elles soutiendront également le renforcement du tissu des PME dont le dynamisme assure aujourd'hui la totalité de la croissance des ventes.

Il reste un mois de négociation, qui doit permettre d'arriver à des accords positifs pour tous, et d'abord l'agriculture. La FCD appelle au retour à la raison, pour que l'état d'esprit positif des EGA ne soit pas gâché par des positions caricaturales et d'un autre temps.

Contact presse : Frédérique Bayre – 01 44 43 99 01 - fbayre@fcd.fr

FCD : La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2131 hypermarchés, 5962 supermarchés, 3952 supermarchés à dominante marques propres (ex-maxidiscomptes), près de 3700 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.